

1 - PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Faire « Ecopolis »

**Document arrêté par le Conseil
Communautaire du 04 février 2025**

PREMIERE PARTIE : LA TRANSITION SOCIALE ET ECOLOGIQUE ET LE DEVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU MODELE URBAIN 3

- 1. Placer la transition sociale et écologique au cœur de l'aménagement du territoire 3**
 - 1.1 Développer un nouveau modèle d'urbanisation en grande couronne..... 3
 - 1.2 Développer une agriculture de proximité au service d'une alimentation saine..... 5
 - 1.3 Préserver et restaurer les continuités écologiques locales..... 5
- 2. Affirmer un nouveau modèle de gestion des ressources territoriales de Grand Paris Sud..... 6**
 - 2.1 Développer une stratégie forte en matière d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à l'échelle de Grand Paris Sud..... 6
 - 2.2 Conduire une politique volontariste en matière de préservation et de maîtrise publique sur l'ensemble du cycle de l'eau, bien commun et service essentiel..... 7
 - 2.3 Faire de la gestion durable des déchets un levier essentiel du projet de transition sociale et écologie du territoire 8

DEUXIEME PARTIE : L’AFFIRMATION DE GRAND PARIS SUD DANS LA GRANDE COURONNE PARISIENNE EN PORTANT DES PROJETS DE DIMENSIONS NATIONALE ET METROPOLITAINE 10

- 1. Garantir les conditions territoriales et sociales d'un développement métropolitain 10**
 - 1.1 Favoriser un aménagement foncier qui porte l'économie métropolitaine 10
 - 1.2 Conforter et développer les grands équipements et projets à rayonnement métropolitain 11
 - 1.3 Être un territoire apprenant..... 12
- 2. Valoriser à l'échelle métropolitaine les ressources naturelles et paysagères de Grand Paris Sud 13**
 - 2.1 Affirmer la Seine comme axe métropolitain unifiant le territoire 13
 - 2.2 Positionner Grand Paris Sud comme destination métropolitaine grâce à son patrimoine et ses loisirs de qualité 14
- 3. Ouvrir le territoire à la métropole et à l'international..... 15**
 - 3.1 Tirer parti de l'ouverture des possibles pour accéder aux ressources de la métropole par les transports collectifs..... 15
 - 3.2 Enrichir et valoriser les connexions du territoire au monde..... 16

TROISIEME PARTIE : L'EVOLUTION DU TERRITOIRE VERS UNE VILLE COMPLETE ET DU « BIEN VIVRE » 18

- 1. Construire une agglomération inclusive, un objectif pour toutes les politiques publiques.. 18**
 - 1.1 Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat..... 18
 - 1.2 Faire de la culture, des équipements et des pratiques sportives, des outils de l'inclusion républicaine..... 19
 - 1.3 S'engager pour améliorer la santé des habitants du territoire..... 20
- 2. Développer les transports collectifs et des modes doux de proximité pour structurer le développement du territoire..... 20**
 - 2.1 Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici à 2030..... 20

2.2	Continuer le développement du réseau et de l'offre en transports en commun de proximité	21
2.3	Prendre en compte la desserte en transports en commun dans l'aménagement	21
3.	Faire rayonner les polarités et centralités du territoire	22
3.1	Développer en réseau les 3 centralités majeures	22
3.2	Assurer un développement commercial équilibré en s'appuyant sur les polarités existantes	23
3.3	Garantir l'attractivité des centres-urbains et bourgs-centres du territoire	23

Avant-propos

La transition à opérer par Grand Paris Sud doit être écologique, sociale, mais aussi territoriale. Après une politique forte de développement des villes nouvelles, une bifurcation dans les objectifs de développement est nécessaire, en accord avec les trois piliers du développement durable et avec les notions de sécurité alimentaire. Grand Paris Sud s'est donc fixé un cap, celui de la « sobriété foncière à l'agglomération nourricière ».

Le développement d'un nouveau modèle urbain suppose donc de nouvelles manières de faire la ville et l'invention de nouvelles formes urbaines, plus denses mais alliant ville, agriculture et nature. La préservation des espaces naturels et agricoles en s'appuyant sur l'objectif « zéro artificialisation nette » du gouvernement devient alors un enjeu fondamental dans le développement du territoire.

PREMIERE PARTIE : LA TRANSITION SOCIALE ET ECOLOGIQUE ET LE DEVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU MODELE URBAIN

1. Placer la transition sociale et écologique au cœur de l'aménagement du territoire

1.1 Développer un nouveau modèle d'urbanisation en grande couronne

> Limiter l'extension urbaine

Il faut limiter l'extension urbaine et privilégier le développement résidentiel à proximité des pôles de transports, et d'emploi, sur les espaces déjà urbanisés, bénéficiant des équipements et services, en adéquation avec le tissu local (capacité d'absorption en matière de circulation, formes urbaines moins consommatrices d'espace, prix du marché...).

Il convient de mieux réguler et adapter au contexte la production de logements dans une approche différenciée en fonction des communes.

A l'heure de l'objectif « zéro artificialisation nette », GPS s'engage à être ambitieux et réduire significativement sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

> Réurbaniser : intensifier le bâti existant et requalifier les espaces bâtis et les zones en friches

Grand Paris Sud souhaite faire évoluer l'urbanisation « héritée » des villes nouvelles, en privilégiant la réurbanisation et la rénovation plutôt que les nouvelles constructions, autour de plusieurs objectifs :

- Poursuivre la rénovation urbaine en requalifiant les quartiers ANRU notamment et les zones d'activités montrant des signes de déqualification ;
- Favoriser la mutation des friches, notamment la transformation des friches industrielles ou commerciales, urbaines ou en zones naturelles ;
- Construire préférentiellement sur les fonciers en friche, en recyclage urbain.

> **Construire mieux : valoriser les nouvelles formes de production urbaine et favoriser la sobriété énergétique du territoire**

Une exigence sur la production et la construction de logements et d'activités économiques est attendue pour qu'elle soit plus qualitative d'un point de vue environnemental et social avec notamment :

- des bâtiments économes en énergie ;
- des constructions bas carbone, avec des matériaux biosourcés, en favorisant l'économie circulaire et les chantiers propres ;
- des formes urbaines adaptées au contexte et évolutives ;
- des logements adaptés aux usages et aux besoins (typologie, taille, aménités urbaines, etc.) ;
- des logements pérennes et durables (dans leur gestion et usages des matériaux notamment) ;
- des réflexions sur les normes à édicter en matière de stationnement pour favoriser la qualité des espaces publics et des logements et le report modal.

> **Réintroduire la nature en ville**

L'enjeu des impacts du changement climatique doit être intégré à travers un urbanisme durable qui favorise le développement de la nature en ville et la planification des espaces naturels et des continuités écologiques à l'échelle du territoire, dans une logique de résilience.

Les enjeux paysagers dans l'aménagement doivent être prévus et favorisés à toutes les échelles. La désartificialisation et la désimperméabilisation des sols doivent être visées, tout comme la préservation et valorisation des espaces naturels et boisés.

> **Prévenir les risques dans l'aménagement**

- **Maintenir la mise à distance des zones d'habitat par rapport aux zones de risque technologique élevé, et anticiper l'évolution potentielle des activités présentes**

Le modèle d'urbanisation de Grand Paris Sud doit prendre en compte les sites qui présentent des risques industriels et technologiques en préservant des zones inconstructibles autour des secteurs d'activité et en maintenant des zones tampons sans activité économique potentiellement dangereuse autour des secteurs d'habitats actuels et futurs.

- **Aménager le territoire pour réduire sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique**
L'évolution de l'urbanisation sur le territoire et sa gestion doivent prendre en compte les contraintes naturelles et héritées du territoire comme la maîtrise du mouvement différentiel lié à la présence d'argiles ou bien encore à la prise en compte de la réglementation du PPRI

afin de limiter la vulnérabilité des personnes et de activités exposées au risque inondation. Il convient également de porter une attention particulière à la réduction des îlots de chaleur présents sur le territoire.

1.2 Développer une agriculture de proximité au service d'une alimentation saine

> **Contenir l'urbanisation et maintenir les fronts urbains pour notamment préserver le foncier agricole**

L'aménagement et le développement de l'agglomération doivent être repensés au travers d'une armature naturelle et agricole structurante pour le territoire, en réseau avec les espaces naturels et aquatiques.

L'urbanisation ne doit plus se faire par un étalement non maîtrisé. De nouveaux fronts urbains sont à déterminer et doivent être pensés et aménagés comme des interfaces de dialogue et d'échanges entre espaces urbains et agricoles.

> **Mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire territoriale**

Le modèle agricole actuellement prédominant sur le territoire (l'agriculture céréalière intensive) doit être encouragé à évoluer vers des formes plus diversifiées (sans toutefois s'exclure totalement les unes les autres).

Le foncier agricole doit donc être préservé afin de permettre le développement d'une agriculture plus proche des habitants et de leurs attentes (pratiques biologiques, respectueuses de l'environnement et de leur santé, vente locale, et gamme de produits élargie), davantage ancrée dans son territoire et génératrice de valeur ajoutée.

Une stratégie agricole et alimentaire territoriale, élaborée et mise en œuvre en lien avec Cœur d'Essonne Agglomération et à l'échelle des deux territoires, doit permettre cette relocalisation de l'agriculture, le développement de l'offre en produits locaux de qualité, et l'accessibilité pour tous les habitants à ces ressources issues du territoire.

1.3 Préserver et restaurer les continuités écologiques locales

> **Préserver et restaurer la trame verte : les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité du territoire**

Il faut préserver et développer les continuités écologiques terrestres à travers le maintien des espaces naturels existants mais aussi le renforcement de la biodiversité dans les espaces urbanisés. La question de la pollution lumineuse et de la trame noire doit également être traitée à travers une analyse de l'éclairage public couplée au positionnement des continuités sur le territoire. Les aménagements de certains sites à enjeux (hippodrome, Cirque de l'Essonne, promenade des aqueducs de la Vanne ...) doivent être réalisés dans le cadre de la stratégie communautaire de Biodiversité exprimée dans le Contrat de Transition Ecologique.

> Protéger et valoriser la trame bleue qui structure le territoire

Pour la trame bleue, il convient de planifier et/ou de mettre en œuvre le rétablissement des continuités écologiques et sédimentaires sur les cours d'eau du territoire. La valorisation de certains rus et de la Seine, dans la continuité des actions déjà engagées pour le ru de l'Ecoute s'il pleut, le ru des Hauldres ou le ru de Balory doit également être engagée. Au-delà des cours d'eau, l'identification, le maintien et la préservation des zones humides et aquatiques doivent être menés au regard des enjeux nationaux représentés par ces habitats.

> Garantir l'accès pour tous aux espaces naturels du territoire

Le territoire de Grand Paris Sud est riche en espaces naturels de proximité dont il faut assurer l'accès à l'ensemble des habitants. La valorisation de ces espaces auprès du grand public jouera par ailleurs un rôle primordial dans la compréhension des politiques menées par la collectivité et dans l'amélioration des connaissances sur la biodiversité.

2. Affirmer un nouveau modèle de gestion des ressources territoriales de Grand Paris Sud

2.1 Développer une stratégie forte en matière d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à l'échelle de Grand Paris Sud

> Développer une politique énergétique à 360°

Grand Paris Sud s'engage dans une politique de transition énergétique. Cette ambition passe par le développement d'une politique énergétique à 360°, pensée en lien avec les territoires voisins et avec les acteurs départementaux et régionaux (cadastre solaire de la Région Ile-de-France, schéma directeur de la méthanisation du Conseil Département de Seine-et-Marne, schéma directeur de production d'EnR&R du Conseil Départemental de l'Essonne, etc.).

> Promouvoir et accompagner le développement des EnR&R

Le territoire s'engage à promouvoir et accompagner le développement des EnR&R sur le territoire par les particuliers et les acteurs privés (acteurs économiques, opérateurs de l'énergie,...) et publics (communes, syndicats intercommunaux,...) avec un objectif d'une production multipliée par 5 entre 2013 et 2030.

Pour formaliser cette ambition, Grand Paris Sud va se doter d'un schéma directeur de la production des énergies renouvelables, renforçant le rôle de Grand Paris Sud en tant que producteur d'EnR&R mais également en tant qu'accélérateur d'initiatives portées par les acteurs publics et privés du territoire.

Cette volonté de promouvoir le développement des EnR&R sur le territoire porte à la fois sur les installations structurantes mais également sur une intégration locale à l'échelle du bâtiment.

> Développer les réseaux de chaleur alimentés en ENR&R

Les réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable (géothermie, biomasse) et de récupération (énergie issue des eaux usées comme par exemple à Corbeil-Essonnes, des *data center* et des déchets...) sont à développer. La conduite du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid du territoire a permis d'identifier les zones à enjeux sur le territoire pour le développement des réseaux existants et pour la création de nouveaux réseaux.

Le développement des réseaux de chaleur alimentés en ENR&R permettra d'atteindre l'objectif de 30% des consommations totales de chaleur couvertes par des EnR&R en 2030, fixé dans le PCAET.

> Accompagner et favoriser la sobriété énergétique du territoire

L'optimisation de la performance énergétique des bâtiments neufs et existants du territoire fait partie des enjeux identifiés dans le PCAET, avec notamment un objectif de baisse de 20% des consommations d'énergie des logements d'ici 2030 par rapport à 2013.

Grand Paris Sud promeut la rénovation énergétique des bâtiments, tant des logements que des bâtiments tertiaires. Au-delà d'une réduction des consommations énergétiques, ces opérations visent également une résorption de la précarité énergétique.

D'un point de vue réglementaire, les bâtiments tertiaires existants de plus de 1000 m² devront répondre aux exigences du décret tertiaire imposant des baisses notables des consommations énergétiques aux horizons 2030, 2040 et 2050. Grand Paris Sud encourage également les bâtiments neufs à minimiser leurs besoins énergétiques, au-delà des objectifs réglementaires imposés par la réglementation environnementale RE 2020.

2.2 Conduire une politique volontariste en matière de préservation et de maîtrise publique sur l'ensemble du cycle de l'eau, bien commun et service essentiel

> Assurer une maîtrise publique de l'eau

Grand Paris Sud s'est engagé dans une démarche de réappropriation publique des outils de production et de diversification des ressources afin d'assurer à sa population un accès durable à une eau potable de qualité à un tarif juste et maîtrisé.

La Communauté d'agglomération développe également une stratégie de gestion directe de son réseau de distribution, à travers l'extension progressive de sa Régie.

Enfin, Grand Paris Sud conforte la maîtrise publique de l'épuration sur son territoire à travers la création avec le SIARCE de la Société publique locale Confluence Seine Essonne Energie, qui gèrera les deux stations d'épuration d'Exona et d'Evry-Courcouronnes.

> Préserver la ressource en eau de manière qualitative et quantitative

Grand Paris Sud, par sa stratégie d'investissement raisonnée, attache une importance particulière à la gestion patrimoniale et au rendement de son réseau de distribution afin de limiter les fuites.

De plus, la Communauté d'agglomération agit auprès des citoyens pour les sensibiliser quant à la nécessité de préserver cette ressource.

> Accompagner le développement du territoire par des infrastructures adaptées

Grand Paris Sud veille à ce que le développement du territoire soit conduit en adéquation avec la capacité et les performances des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Par ailleurs, l'agglomération a lancé des schémas directeurs en eau potable et assainissement, afin de maîtriser les investissements nécessaires à la préservation de son patrimoine et ainsi diminuer son impact sur les milieux naturels.

S'agissant des eaux pluviales, le principe du « zéro rejet » dans les réseaux et la gestion alternative sera privilégié, en fonction de la qualité et la nature des sols. Ainsi, les eaux pluviales générées par les projets d'aménagement ne sont pas admises directement dans le réseau public. La collecte, le stockage et l'infiltration à la parcelle sont à privilégier. Les noues et espaces verts inondables, revêtements absorbants... doivent être préférés aux ouvrages de stockage.

> Protéger les milieux aquatiques et lutter contre les inondations

Le territoire de Grand Paris Sud est traversé par sept cours d'eau (dont la Seine sur 20 km). A ces cours d'eaux, s'ajoutent des zones humides et plans d'eau, tels que les lacs de Viry-Grigny, le cirque de l'Essonne, la Fouille Loury,...

L'agglomération développe des actions d'entretien et de renaturation pour atteindre le bon état, et notamment lutter contre le développement de plantes invasives. La Communauté d'agglomération appuie cette démarche sur l'élaboration de plan de gestion spécifique à chaque masse d'eau, en concertation avec les autres acteurs du territoire concernés.

2.3 Faire de la gestion durable des déchets un levier essentiel du projet de transition sociale et écologie du territoire

> Prévenir et valoriser la production de déchets et transformer les déchets en ressources

Pour y parvenir, Grand Paris Sud souhaite faire évoluer les déchèteries vers des espaces ressourcerie/recyclerie pour favoriser le réemploi ou la réutilisation des gisements déposés, développer les filières locales de valorisation des différents gisements, faciliter la mise en place de dispositifs captants, valoriser les biodéchets par le développement du compostage individuel et collectif et enfin produire de l'énergie renouvelable permettant d'alimenter les réseaux de chaleur du territoire.

> Réduire l'impact « climat-air-énergie » de la gestion des déchets

L'agglomération va donc, dans ce but, optimiser les tournées des collectes permettant une réduction des distances parcourues et donc une réduction des émissions de gaz à effet de serre dès 2023 (baisse

de 300 tonnes de GES par an), faire évoluer la motorisation des bennes vers une mobilité propre (expérimentation biocarburant/électrique/hydrogène) et améliorer la performance environnementale des installations de traitement des déchets.

DEUXIEME PARTIE : L’AFFIRMATION DE GRAND PARIS SUD DANS LA GRANDE COURONNE PARISIENNE EN PORTANT DES PROJETS DE DIMENSIONS NATIONALE ET METROPOLITAINE

1. Garantir les conditions territoriales et sociales d’un développement métropolitain

1.1 Favoriser un aménagement foncier qui porte l’économie métropolitaine

> Garantir et pérenniser les grands sites qui font l’économie métropolitaine du territoire

L’économie métropolitaine de Grand Paris Sud est développée autour notamment des filières d’excellence que sont la santé génomique et les biotechnologies, l’aéronautique et l’industrie 4.0, l’innovation logistique et le E-commerce, mais encore la filière numérique et robotique, la filière des sports, santé, bien-être et la filière des éco activités.

En prenant appui sur la labellisation nationale de « Territoire d’industrie Evry-Corbeil-Villaroche », sur la reconnaissance régionale de sites industriels clés en main du territoire, il est important de garantir et de pérenniser les sites qui permettront à ces secteurs majeurs de se développer.

Le territoire doit affirmer sa volonté de ré-industrialisation et être partenaire, aux côtés de l’Etat, de la transformation économique du territoire.

> Développer le site Paris-Villaroche

Le pôle d’activités de Paris-Villaroche est important tant à l’économie francilienne que française. Le développement de ce site économique d’envergure métropolitaine autour de l’industrie doit être garanti. Il impose de mettre en place, en cohérence avec les axes stratégiques régionaux, un processus complet d’aménagement structurant et durable qui permette de répondre aux impératifs de compétitivité des entreprises existantes et surtout à celles qui viendront s’y implanter afin d’asseoir la position de 1^{er} pôle industriel d’Ile-de-France du territoire.

> Assurer des possibilités foncières suffisantes et développer l’industrie, notamment aéronautique et des hautes technologies

Pour conforter le dynamisme des fonctions productives, le choix est d’assurer des possibilités foncières suffisantes notamment pour l’industrie de pointe, l’aéronautique/robotique et le développement du campus génopolitain.

Un schéma directeur de l'offre économique à venir permettra d'offrir à Grand Paris Sud la possibilité de se doter ainsi d'une vision stratégique, spatialisée et planifiée à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

> Anticiper les mutations des différentes filières dans une approche qualitative des emplois et des superficies

La logistique doit engager une stratégie plus qualitative, tant en termes d'emploi que d'utilisation des surfaces que d'insertion paysagère : elle doit poursuivre et renforcer la démarche d'innovation qu'elle a initiée sur le territoire. Elle peut, pour cela, tirer parti des évolutions progressivement imposées pour l'accès à la zone dense francilienne (réduction des émissions de gaz à effet de serre, promotion des modes alternatifs au camionnage, embranchements ferrés, etc.).

1.2 Conforter et développer les grands équipements et projets à rayonnement métropolitain

> Assurer le développement de nouvelles activités industrielles et de R&D autour du Génopôle grâce à un écosystème et des conditions d'accueil remarquables

Le Génopôle est le 1^{er} bio cluster français. Il a pour objectif d'être classé dans les 5 premiers bioclusters mondiaux de haute technologie en sciences du vivant, tout en renforçant sa visibilité à l'échelle locale et nationale en lien avec de grandes écoles, laboratoires de recherche, universités dont une majorité est rattachée à Paris-Saclay ou à l'Institut Polytechnique de Paris, le centre hospitalier Sud Francilien et l'AFM téléthon.

C'est pourquoi, il doit asseoir son excellence dans le domaine de la recherche académique mais également pouvoir accueillir au-delà des start-ups, de plus en plus d'entreprises industrielles et de grands comptes pharmaceutiques, producteurs à grande échelle de produits ou de services à très forte valeur ajoutée dans les domaines de la santé (thérapies géniques et cellulaires, génomique numérique et environnemental ...).

> Développer un équipement hospitalier de grand rayonnement

Pour l'hôpital sud-francilien, il convient d'anticiper son articulation avec les hôpitaux proches (Villejuif, Melun-Sénart, Saclay...) pour garantir au territoire de Grand Paris Sud une place centrale dans une offre en réseau. Aussi, le renforcement du caractère universitaire du CHSF est à travailler afin de tendre vers une évolution en Centre Hospitalier Universitaire.

> Développer le projet Grand Paris Sport

Il est à la fois un projet d'aménagement de territoire qui porte l'enjeu majeur de la transition écologique et social, et un projet sportif, qui s'inscrit dans la volonté affirmée d'une politique sportive ambitieuse et innovante, visant le développement du sport, de la santé et du bien-être.

Ce projet doit être un moteur pour le développement du territoire et l'inclusion de tous ses habitants, la création d'un lieu unique de concentration d'équipements, de sportifs et de pratiques diversifiées. Il comprend à la fois le pôle Campus sport de haut niveau autour du hub sportif départemental (stade Bobin), le devenir du secteur élargi de l'Hippodrome de Ris-Orangis Bondoufle, le cœur de ville d'Evry-Courcouronnes avec ses équipements sportifs, le développement d'équipements privés dans le domaine des loisirs sportifs autour du Carré Sénart et le tout, articulé le long de la « colonne vertébrale » du territoire qu'est la Seine.

Plus précisément, le projet d'envergure métropolitaine affirmé sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis et de Bondoufle, des anciennes usines Lu, du stade Bobin et du secteur Orangis-Bois de l'Epine doit viser le développement d'un espace consacré au sport, à la santé, au bien-être et aux loisirs, autour d'un pôle d'excellence dédié à l'économie et à l'industrie du sport, favorable à l'innovation et à la création de valeur ajoutée.

1.3 Être un territoire apprenant

> Développer l'offre de formation

L'agglomération doit développer son offre générale de formation autour des 6 filières déjà fortement présentes sur son territoire, que sont l'aéronautique et l'aérospatiale ; les biotechnologies et la génomique ; l'innovation logistique et le E-Commerce ; le numérique et la robotique ; le sport/loisirs/santé/bien-être ; les éco-activités.

> Renforcer les synergies entre les acteurs clefs

La formation doit favoriser les synergies entre les acteurs clefs des secteurs de performance déjà établis sur le territoire et ceux à venir (éco-activités, agriculture péri-urbaine et biologique) afin de faire émerger un écosystème dynamique pour accélérer le développement de startups et d'entreprises, rapprocher les offres de formation et les besoins des acteurs économiques, et favoriser l'accès des salariés à des emplois qualifiés, valorisants et durables.

> Créer un écosystème de formation ambitieux et dynamique dans le supérieur

A travers le futur Contrat de Plan Etat Région, Grand Paris Sud se doit d'être un acteur majeur de la mise en réseaux, de la collaboration étroite et de la cohérence des offres de formations entre les deux universités d'Evry Paris Saclay et de Paris Est Créteil et des autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment grâce au développement d'Evry-Sénart Science Innovation (ESSI). Le territoire doit également accompagner et valoriser les complémentarités de ses propres

pôles d'excellence : Génopôle, aéronautique, écoles d'ingénieurs et de commerce (ICAM, ENSIIE, IMT BS), cluster Sport, développement de Villaroche ...

L'agglomération soutient aussi l'émergence de nouvelles offres de formation à Sénart pour en faire un véritable pôle universitaire dans le cadre des transformations initiées par la direction de l'Université Paris-Est pour se hisser au rang mondial.

> Poursuivre le développement de la formation professionnelle en s'appuyant sur les initiatives déjà engagées

Le territoire, historiquement pionnier et toujours leader en France en matière d'alternance et de formation dans le supérieur, se veut également d'excellence en matière d'apprentissage et de formation professionnelle pour répondre aux nouveaux défis.

Le développement de l'offre de formation professionnelle doit donc mieux anticiper les mutations pour répondre aux besoins des entreprises et favoriser l'accès à l'emploi. A cet effet, Grand Paris Sud souhaite poursuivre le développement de la formation professionnelle en s'appuyant sur les nombreuses initiatives déjà engagées.

> S'appuyer sur les quartiers politiques de la ville comme territoires de ressources et de réussites

Dans ce territoire apprenant, les quartiers de la politique de la ville ont une place reconnue et à valoriser. Le dynamisme est notable, tant sur les plans de l'art (créations d'œuvres de Street Art, créations musicales, artistes locaux nationalement connus notamment dans le domaine de la musique urbaine...), du sport ou encore de l'artisanat (Cuisine Mode(s) d'Emploi(s), créé sous l'égide de Thierry Marx...). Les actions initiées dans ces quartiers restent à soutenir particulièrement au regard des besoins importants des habitants. Mais ils sont aussi une source d'innovation et d'expérimentation qui peut inspirer l'ensemble du territoire (accès à la langue, ambassadeurs de la culture, cités éducatives, emplois francs...).

2. Valoriser à l'échelle métropolitaine les ressources naturelles et paysagères de Grand Paris Sud

2.1 Affirmer la Seine comme axe métropolitain unifiant le territoire

> Préserver la Seine en tant que continuité écologique structurante, maillon de la trame verte et bleue régionale

La vallée de la Seine constitue un axe fondamental de la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale. De nombreux réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques sont concentrés le long du fleuve, il est donc important de participer à la protection de ces espaces.

> Renforcer la Seine comme axe métropolitain unifiant le territoire sur ses berges et via ses ports

Le fleuve connecte le territoire au cœur de la métropole et de sa zone d'influence et d'attraction économique portuaire. Il convient donc de préserver et moderniser sa fonction logistique. Le transport fluvial représente pour les entreprises un atout considérable permettant de diversifier leur organisation logistique, d'alléger le poids des procédures (transport massifié, colis lourds, etc.) et de réaliser des gains les coûts de transport.

Le développement de ports urbains sur le territoire bien intégrés à leur contexte, ouverts à divers types de trafics, y compris de loisirs (croisières, bateaux à passagers, etc.) mais également à la logistique urbaine qui tend à se développer autour du dernier kilomètre doit pouvoir être envisagé.

> Proposer un nouvel aménagement des berges de Seine pour y développer des activités ludiques et sportives

La Seine est un support incontournable de développement d'activités et de nouvelles propositions de tourisme et de loisirs sur et au bord de l'eau destinées aux visiteurs de proximité et aux clientèles touristiques.

Un nouvel aménagement de berges de Seine doit permettre d'y développer des activités ludiques et sportives. Cet aménagement doit contribuer, par la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti comme naturel, à la qualité paysagère et écologique du site et ainsi favoriser l'attractivité des loisirs et du tourisme.

> S'appuyer sur la Seine pour permettre le développement des énergies douces

Voies Navigables de France (VNF) travaille actuellement sur le développement des énergies douces renouvelables sur les cours d'eau. Le territoire, fort de ses deux écluses, souhaite s'associer avec VNF afin de pouvoir expérimenter cette nouvelle forme de production d'énergie.

2.2 Positionner Grand Paris Sud comme destination métropolitaine grâce à son patrimoine et ses loisirs de qualité

> Inscrire Grand Paris Sud dans le paysage francilien du tourisme et des loisirs

Grand Paris Sud souhaite s'inscrire dans le paysage francilien du tourisme et des loisirs en créant des offres s'appuyant sur la diversité du gisement territorial, en développant et garantissant la qualité du cadre urbain et paysager et en mettant en place l'organisation et la gouvernance de la démarche afin de faire monter en puissance l'ambition touristique du territoire.

> Développer des offres et des services en matière d'itinérance douce et de loisirs « nature »

En appui de l'eurovéloroute européenne « La Scandibérique » et de la réflexion sur le Parc Naturel Urbain, du développement des activités sur la Seine et de la réflexion sur un pôle culturel et de services en forêt de Sénart, Grand Paris Sud souhaite développer le slow tourisme, le tourisme de nature ainsi

que les services qui y sont liés. Il s'agira d'en faire une marque forte de l'offre de tourisme et de loisir à Grand Paris Sud.

> Mettre en récit l'histoire métropolitaine du territoire et en faire un levier d'attractivité

L'histoire de Grand Paris Sud est marquée par sa relation avec la métropole. Il convient donc de la mettre en récit grâce à son patrimoine, d'inscrire le territoire dans le paysage métropolitain et ainsi en faire un levier d'attractivité du territoire. Pour ce faire, l'agglomération s'appuiera notamment sur ses ressources archéologiques, sa longue histoire rurale et agricole, sa capacité d'innovation scientifique, technique et industrielle inscrite dans son ADN mais aussi sa création artistique contemporaine.

> Préserver et valoriser les espaces ouverts métropolitains que sont les grands réservoirs et corridors écologiques et les espaces agricoles

Le territoire de Grand Paris Sud est pleinement intégré au fonctionnement écologique francilien par ses paysages, forêts et autres espaces naturels métropolitains (forêt de Sénart, forêt de Rougeau, etc.). Ces grands espaces d'enjeux et leurs continuités écologiques sont, avec les espaces agricoles, les maillons indispensables du système régional d'espaces dits « ouverts », offrant de multiples fonctions (économique, paysagère, environnementale et sociale). A ces titres, ils doivent être protégés et préservés. La nouvelle charte du massif forestier de Sénart devra porter une attention particulière au traitement des lisières forestières.

3. Ouvrir le territoire à la métropole et à l'international

3.1 Tirer parti de l'ouverture des possibles pour accéder aux ressources de la métropole par les transports collectifs

> Anticiper et valoriser les futures interconnexions avec le Grand Paris Express et s'appuyer sur l'arrivée du Tram 12 pour développer les coopérations avec le nord de l'Essonne

Avec la future ligne « T12 » de tramway entre Massy et Evry, le territoire bénéficiera d'une liaison directe et performante vers des secteurs et des réseaux nouveaux : le bassin d'emploi de Massy-Palaiseau mais aussi la LGV Atlantique ou encore la ligne 18 du Grand Paris Express. Cette desserte aura des répercussions positives pour les habitants du territoire en leur offrant de nouvelles opportunités de formation, d'emplois, de loisirs mais accentuera également l'attractivité résidentielle ou économique de Grand Paris Sud. La création d'une liaison de bus Express sur l'A6 depuis Evry-Courcouronnes vers la Métropole et notamment vers les futures gares du Grand Paris Express est également en cours de réflexion avec le Département.

En complément, via le RER D et la gare du Vert-de-Maisons, la ligne 15 du réseau du Grand Paris sera également accessible directement et permettra, elle aussi des relations « Est-Ouest » beaucoup plus aisées. Cette nouvelle situation ouvrira des opportunités, mais accentuera également les

concurrences, ce qui doit inciter le territoire à renforcer ses propres atouts d'ici à l'avènement de ces projets (horizon 2025 – 2030).

> Renforcer le lien à la zone centrale de l'agglomération parisienne via le RER D

Le RER D est la liaison « Nord - Sud » la plus structurante du territoire en matière de transport collectif, et parce qu'il constitue le lien fondamental du territoire avec Paris et sa proche couronne, Grand Paris Sud doit rester vigilant quant aux démarches et processus engagés pour améliorer massivement et durablement la qualité de service de la ligne (ponctualité, régularité, fréquence) et éviter sa saturation. Pour ce faire, le territoire doit trouver les moyens de conjuguer le renforcement de la robustesse de la ligne avec le maintien d'une desserte fine et capacitaire susceptible de répondre à ses ambitions de développement.

> Mener une réflexion sur une liaison performante entre Grand Paris Sud et Marne-la-Vallée

Aujourd'hui, deux lignes du réseau Seine-et-Marne Express (16 et 18) desservent, depuis la gare de Lieusaint-Moissy, le secteur de Marne-la-Vallée, pôle d'emplois et de loisirs important pour la Seine-et-Marne et Grand Paris Sud. Néanmoins, la consistance de l'offre ou les temps de parcours actuels pourraient être rendus plus attractifs et venir ainsi rééquilibrer un réseau de transport en commun structurant plutôt localisé sur l'Ouest du territoire. Des actions sont à engager en ce sens en direction du Département de Seine-et-Marne, porteur des lignes concernées, et d'Ile-de-France Mobilités.

> Développer les transports du futur par le biais de l'expérimentation

Le secteur des transports fourmille de recherches et d'innovations, certaines ont déjà lieu à Grand Paris Sud qui a accueilli par exemple le premier site de déploiement du TZen et qui poursuivra dans cette voie en étant le premier territoire francilien où sera mis en service un bus bi-articulé de 24m 100% électrique (ligne TZen 4). Le territoire présente la particularité de compter la quasi-totalité des voies de transport existantes : du chemin forestier à la piste d'aviation en passant par une autoroute et un fleuve, c'est pourquoi, il se positionne comme un territoire d'expérimentation pour les innovateurs du secteur des transports. Grand Paris Sud désire accueillir et faciliter le travail de ceux qui préparent les moyens de déplacements de demain.

3.2 Enrichir et valoriser les connexions du territoire au monde

> Promouvoir et accompagner le potentiel international du territoire

Grand Paris Sud est un territoire résolument connecté au monde et souhaite promouvoir et accompagner ces nombreux liens au monde (population multilingue, étudiants, positionnement, milieux associatifs, sportifs, etc), lui permettant ainsi de renforcer son engagement européen et international.

> Développer les réseaux qui accélèrent les innovations et construisent la visibilité du territoire à l'international

Grand Paris Sud doit poursuivre et conforter ses partenariats avec des territoires et des capitales d'Afrique subsaharienne (Mauritanie, Mali, Sénégal) notamment autour des thématiques de la culture, du développement durable et de la gouvernance (participation citoyenne et renforcement institutionnel) dans une démarche d'échanges d'expériences et d'innovation sociale et environnementale. Grand Paris Sud souhaite ainsi se positionner comme un territoire métropolitain d'envergure européenne et internationale.

> Faciliter les liens avec le monde grâce à trois projets d'infrastructures identifiés

- Le projet d'une gare à Lieusaint-Moissy pour accéder au réseau ferroviaire européen de la grande vitesse

Le site de la gare RER de Lieusaint-Moissy a été retenu pour accueillir une gare TGV dans le cadre du projet de Réseau Ferré de France d'interconnexion Sud des LGV, projet reliant le TGV Atlantique au TGV Sud-Est. Pour rendre ce projet réalisable, Grand Paris Sud entend continuer à peser pour que soit engagées dans les meilleurs délais de nouvelles études techniques et d'exploitabilité sur le faisceau ferré et la gare concernés permettant de garantir, comme le préconisait en 2018 le Conseil d'Orientation des Infrastructures, que le projet reste physiquement et techniquement possible quelque soient les modifications apportées d'ici là au faisceau ferré.

- Un transport collectif en site propre sur la RN7 pour faciliter l'accès à Orly ;

Les liaisons entre les pôles d'attractivité, notamment économiques, sont fondamentales pour le devenir du territoire. Elles existent ou sont largement avancées vers l'Ouest (Tram12) et vers le Sud (TZen 2) mais sont encore à renforcer vers l'Est et vers le Nord, plus spécifiquement en direction du pôle d'Orly-Rungis qui constitue un gisement majeur d'emplois, qui plus est bien adaptés aux profils professionnels des habitants du territoire.

Grand Paris Sud doit donc œuvrer pour la poursuite des réflexions engagées sur la mise en place d'un Site Propre de Transport en Commun sur la RN7 accompagnée d'une requalification économique et urbaine de cette dernière entre Corbeil-Essonnes et Orly.

- La réalisation de l'Eurovéloroute « Scandibérique ».

La portée des déplacements réalisés grâce à cette nouvelle liaison majeure traversant du Nord au Sud l'ensemble du territoire sera majoritairement moins élevée que celles permises par les projets précités. Néanmoins, en accueillant, en accompagnement de la colonne vertébrale du territoire qu'est la Seine, une infrastructure de cette nature, dédiée aux modes actifs, de portée européenne, Grand Paris Sud peut attendre des retombées en termes d'image et de rayonnement touristique intéressantes, a fortiori dans un contexte où le cyclotourisme est en expansion.

TROISIEME PARTIE : L'EVOLUTION DU TERRITOIRE VERS UNE VILLE COMPLETE ET DU « BIEN VIVRE »

1. Construire une agglomération inclusive, un objectif pour toutes les politiques publiques

Grand Paris Sud vise l'excellence en matière d'inclusion républicaine, en promouvant l'égalité territoriale entre les Quartiers Politique de la Ville et le reste du territoire. C'est une ambition qui passe par un travail spécifique pour amener chaque politique publique au plus près des habitants : déploiement d'actions volontaristes visant l'amélioration des conditions de vie en termes d'éducation, développement social, de transition écologique, de culture, de sport, de développement économique, d'accès à l'emploi et à la formation, de renouvellement urbain, de santé, de services publics, de mobilité, d'accès à la langue française et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ...

1.1 Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat

L'urbanisation héritée des deux villes nouvelles qui composent la majeure partie du territoire de Grand Paris est à réinterroger. Bien que l'agglomération souhaite continuer de contribuer à la dynamique de production de logement à l'échelle de l'Île-de-France, sa production de 2400 logements sera conditionnée à plusieurs préalables :

> Mieux gérer

Grand Paris Sud souhaite favoriser un rééquilibrage social dans le parc et dans les quartiers, gérer la pression sur les attributions de logement social (en lien avec la CIL), favoriser les parcours résidentiels, peser sur l'évolution du tissu du parc HLM mais aussi accompagner les habitants du parc privé en copropriétés en menant des actions de prévention en direction de leurs responsables (conseils syndicaux et syndics).

> Davantage rénover

L'agglomération veut renouveler l'attractivité du parc existant d'un point de vue énergétique et en maîtriser les charges, traiter les copropriétés dégradées et prévenir les risques dans le reste du parc et également adapter le parc aux besoins de publics spécifiques (vieillessement/handicap,...).

> Mieux construire

Afin de répondre aux évolutions de la population locale et renforcer l'attractivité résidentielle pour les salariés, Grand Paris Sud ambitionne de construire des logements de façon plus modérée et plus qualitative (qualité environnementale, aménités urbaines), tout en visant un rééquilibrage spatial du logement social (rattrapage SRU, reconstitution de l'offre NPRU).

1.2 Faire de la culture, des équipements et des pratiques sportives, des outils de l'inclusion républicaine

> Développer de nouveaux marqueurs forts pour la culture

Conservatoire, médiathèques, Scènes nationales, salles de musiques actuelles, cinémas, Wall street art, etc. la culture, sous toutes ses formes, est une grande force de GPS qui doit développer de nouveaux marqueurs forts :

- faire des médiathèques des « lieux sociaux » qui rassemblent les habitants au-delà de l'animation culturelle ;
- mener une réflexion sur la fonction de « tiers lieux » de ces médiathèques et des autres lieux culturels de l'agglomération comme lieux de médiation en lien avec les acteurs du territoire, en écho avec les axes forts de l'inclusion républicaine (soutien au développement de la culture scientifique, égalité homme/femme, illettrisme et accès à la langue française) ;
- faire en sorte que les Arènes de l'Agora, lieu culturel historique du projet de ville nouvelle d'Evry soit, une fois rénovées, un des lieux emblématiques de l'ambition et de la réalité culturelle de l'agglomération.
- Créer ou soutenir les lieux où le territoire est mis en récit. Il n'existe sur le territoire, ni sites, ni musées, ni centres d'interprétation, ni même de salles d'exposition qui soient en mesure de raconter de manière permanente l'histoire du territoire. De ce fait, l'agglomération dans le cadre du label VPAH, souhaite développer à terme un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, valoriser la collection de l'ancien écomusée de Savigny-le-Temple faisant écho à la longue histoire rurale et agricole du territoire. Il s'agira également de soutenir les acteurs privés ou publics dans l'ouverture de musées, lieux d'arts et de patrimoine mettant en avant les atouts et l'histoire singulière de Grand Paris Sud.

> Assurer le maillage du territoire en lycées et collèges, gage de l'attractivité résidentielle

Face à la saturation de certains lycées, Grand Paris Sud a obtenu la création d'un nouveau lycée sur son territoire et plus précisément sur la Carré Sénart. Ainsi, Grand Paris Sud continue de porter une ambition éducative forte et assure un maillage du territoire en lycées, renforçant son attractivité qui passera également par le développement d'une offre de formations d'excellence sur les lycées existants.

L'agglomération soutient, parallèlement, l'ensemble des actions contribuant à inciter les jeunes collégiens à poursuivre leurs études et à accéder à l'offre de formation d'excellence pour tous par des parcours d'orientation choisis.

> Favoriser les pratiques sportives du quotidien

Grand Paris Sud porte une politique sportive ambitieuse et innovante et promeut le développement des activités pour tous. Cela passera par la mise en réseau, la construction et l'aménagement

d'équipements sportifs, une pratique sportive accessible à tous et notamment dans les quartiers et en favorisant la pratique féminine, l'aménagement des espaces publics et plus particulièrement dans les quartiers Politiques de la Ville permettant de faciliter les pratiques sportives informelles, le soutien aux sports de haut niveau, la digitalisation de la pratique sportive mais aussi par l'organisation d'évènements sportifs.

1.3 S'engager pour améliorer la santé des habitants du territoire

> Développer une offre de santé de proximité

Afin de répondre aux fortes attentes de sa population et améliorer une offre de soin dégradée, Grand Paris sud souhaite développer une offre de santé de proximité en complémentarité avec le Centre Hospitalier Sud Francilien, l'hôpital de Melun-Sénart, les partenaires institutionnels (ARS, Région) ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux (associations locales, praticiens de santé, maisons médicales).

Il s'agira également de veiller à une certaine répartition territoriale de l'offre de soin en anticipant les départs de professionnels de santé et principalement les médecins généralistes à court et moyen termes et en favorisant le développement de modes d'exercice regroupés des professionnels de santé et la télémédecine.

> Améliorer la santé environnementale et développer le sport santé

La santé des populations ne peut se résumer à la seule question de l'offre de soin car elle dépend d'une multitude de facteurs liés notamment à l'environnement social et économique des individus, c'est pourquoi Grand Paris Sud veut affirmer sa volonté d'agir sur la santé environnementale et le sport santé. L'agglomération souhaite donc généraliser et s'appuyer sur les initiatives développées dans les communes (réduction des perturbateurs endocriniens, favorisation des produits bio des circuits courts, mise en place d'outils pédagogiques à destination des habitations, etc.), développer le sport sur ordonnance mais aussi adopter des politiques d'aménagement réduisant les inégalités sociales de santé.

2. Développer les transports collectifs et des modes doux de proximité pour structurer le développement du territoire

2.1 Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici à 2030

> Rendre la pratique du vélo plus attractive et aisée

Grand Paris Sud s'appuiera sur son Plan Vélo comprenant des actions concrètes sur l'ensemble des composantes susceptibles de rendre la pratique « utilitaire » du vélo plus attractive et aisée (infrastructures, stationnement, services aux cyclistes, informations etc.) et en participera activement aux initiatives infra et supra-communautaires destinées à faciliter la pratique cyclable (Projet de RER

Vélo comportant deux branches sur Grand Paris Sud, appui à la mise en place de Plans Vélo communaux etc.).

2.2 Continuer le développement du réseau et de l'offre en transports en commun de proximité

> Améliorer qualitativement et quantitativement les infrastructures de transport collectif

La Communauté d'agglomération doit poursuivre l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures de transport collectif (Sites propres, pôles multimodaux, parkings-relais, arrêts de bus etc.). Au-delà de la consistance de l'offre, ces infrastructures participent à la performance, au confort, à la sécurité et à la lisibilité de l'offre de déplacement qu'il s'agisse des transports collectifs ou des modes actifs. Si certaines sont récentes ou fraîchement réhabilitées, d'autres sont plus vieillissantes. Il faut donc en assurer la pérennité pour le confort de l'ensemble des usagers. En parallèle, leur extension est essentielle pour faire face à de nouveaux besoins ou à de nouveaux usages.

> Intensifier la densification des réseaux de bus

Ces derniers doivent en effet répondre à plusieurs types d'enjeu : assurer un rabattement efficace vers les réseaux lourds, permettre la réalisation de liaisons extra-territoriales sur des corridors non-équipés de modes structurants (Est de la Seine-et-Marne par exemple), constituer un maillage fin de desserte pour les besoins de mobilité locaux mais également desservir les nouveaux quartiers. Ces renforts d'offre sont une nécessité pour conforter l'attractivité de Grand Paris Sud et se doivent d'être proportionnels au rôle joué par le territoire dans le développement économique et résidentiel du Sud Francilien.

2.3 Prendre en compte la desserte en transports en commun dans l'aménagement

> Implanter les nouveaux équipements en tenant compte des impératifs de desserte

Le territoire est en fort développement démographique soit par densification du tissu existant soit par un processus d'extension des surfaces aménagées. Dans ce dernier cas, le territoire met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour conjuguer urbanisation et développement des modes de desserte. Les implantations d'équipement tenant compte en amont des réseaux existants sont privilégiées, favorisant d'emblée l'attractivité du site et étant vertueuses tant au plan économique qu'écologique.

> Conditionner les ouvertures à l'urbanisation à un niveau de desserte existante élevée en transports collectifs

Le territoire s'engage donc à privilégier une urbanisation au contact des réseaux de transport existants en s'appuyant sur le TZEN et le Tram 12, nécessitant au mieux une densification de l'offre déjà en place. Par ailleurs, Grand Paris Sud doit jouer un rôle essentiel dans la promotion, à bon escient, de la non-mobilité ou de nouveaux comportements en matière de déplacements de façon à limiter ou à organiser

différemment les déplacements de ses habitants et de ses salariés avec des bénéfices sensibles sur la saturation des réseaux (routes et système de transport collectif).

3. Faire rayonner les polarités et centralités du territoire

3.1 Développer en réseau les 3 centralités majeures

> Renforcer l'attractivité du centre urbain d'Evry-Courcouronnes

L'ambition stratégique portée dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement et du programme « Action Cœur de ville » est à poursuivre pour le centre urbain d'Evry-Courcouronnes. Cette ambition consiste à renforcer l'attractivité du cœur d'agglomération en s'appuyant sur l'ensemble des éléments structurants et fédérateurs qui le constituent, au service d'une ville passante, commerçante et dynamique. Cela passe par :

- la cohérence, la lisibilité et l'accessibilité des espaces publics accrochés à une trame paysagère à la grande échelle.
- l'ambition du projet culturel ainsi que la valorisation des nombreux équipements publics, sportifs et culturels en place et de qualité (piscine, patinoire, Arènes, théâtre, etc.) ;
- le soutien à la vocation universitaire et recherche du centre urbain et de son campus ;
- la consolidation et l'ouverture de la polarité commerciale régionale ;
- Le confortement des activités économiques et de services ;
- un développement urbain résidentiel dense autour de logements rénovés et qualitatifs.

> Conforter le centre ancien de Corbeil-Essonnes

Le cœur de ville de Corbeil-Essonnes, maillon indispensable dans l'histoire de Grand Paris Sud, prend une dimension nouvelle dans le développement futur au regard de sa localisation dans cette agglomération fusionnée, de sa proximité avec l'axe majeur de la Seine, de sa vocation patrimoniale unique. Dans la continuité du programme « Action Cœur de ville » et de la convention de valorisation des Grands Moulins, l'enjeu est de conforter durablement le centre ancien de Corbeil-Essonnes en poursuivant le renouvellement urbain et la requalification de l'habitat ancien dans le vieux Corbeil, ainsi que la requalification des espaces publics (des bords de Seine aux Tarterêts en passant par le pôle gare RER), en accompagnant l'amélioration qualitative des commerces de proximité et en valorisant le patrimoine touristique et culturel de cette ville.

> Développer le Carré Sénart

Le Carré Sénart a vocation à être un des lieux de centralité à l'échelle de l'Île-de-France, avec une identité fabriquée autour du paysage, de l'innovation, de la connaissance, du bien-être et des services. L'ambition est d'en faire aussi le lieu de convergence d'un développement mixte associant la construction de logements différenciants, la poursuite du développement des loisirs notamment

numériques, la consolidation du campus de formation (pôle universitaire, grandes écoles, lycées), d'activités et de bureaux innovants, ainsi que la création d'un véritable pôle d'équipements publics (théâtre, équipement sportif et nautique rayonnant,...) au service de l'ensemble des habitants.

3.2 Assurer un développement commercial équilibré en s'appuyant sur les polarités existantes

> Réduire et réguler la croissance du parc immobilier commercial

Grand Paris Sud, en partenariat avec les territoires voisins, veut porter une stratégie commerciale cohérente et harmonieuse à l'échelle du grand territoire. L'axe majeur est la réduction forte de la croissance du parc d'immobilier commercial, en accord avec les objectifs de la charte commerciale qui traduit les enjeux et engagements partagés avec l'agglomération de Cœur d'Essonne, dans le cadre du CIN Porte Sud du Grand Paris.

Le développement doit être régulé en évitant les concurrences entre collectivités. Cela se traduit par la division par deux des surfaces de vente autorisées pour atteindre l'objectif de 10 à 15 000 m² par an à l'échelle des deux territoires de GPS et Cœur d'Essonne, par l'interdiction de la création *ex nihilo* de nouveaux pôles de plus de 5 000m² (en dehors des projets déjà programmés), et de ne permettre qu'une extension très limitée des surfaces de vente des grands pôles commerciaux.

> Optimiser le foncier et limiter la consommation des espaces

Il s'agit ainsi en matière d'urbanisme commercial d'optimiser le foncier et modérer la consommation des espaces par le soutien des projets soit de restructuration/requalification de pôles existants ou en friche, soit exemplaires en matière urbaine et environnementale ou encore innovants.

3.3 Garantir l'attractivité des centres-urbains et bourgs-centres du territoire

> Protéger les cœurs urbains et les bourgs-centre

Les cœurs urbains et les bourgs-centres de Grand Paris Sud sont de véritables lieux de ressources de services et de commerce pour les habitants. C'est pourquoi la stratégie commerciale tend également à les protéger en intervenant sur les critères de commercialité pour un développement pérenne de l'offre. Ainsi les centralités sont à privilégier pour les implantations commerciales, notamment alimentaires et les créations de surfaces commerciales doivent s'inscrire dans un projet urbain d'ensemble maîtrisé car les créations de nouvelles polarités de proximité déconnectées (sur les axes sensibles notamment) sont considérées comme préjudiciables.

Au travers des actions d'encadrement et de mise en cohérence, d'impulsion et de communication, il s'agit de valoriser ce réseau des cœurs urbains et bourgs-centres qui maillent l'ensemble du territoire, et d'en préserver l'attractivité. C'est dans ce cadre que la ville de Moissy-Cramayel est entrée dans le dispositif « Petite Ville de Demain ».